

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MAIRES DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE,

TENUE PAR VIDÉO CONFÉRENCE, LE 27 MARS 2020

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 27e jour du mois de mars 2020 à 9h00 par vidéo conférence, à laquelle ont participé :

- Monsieur Yves Boyer, maire
- Monsieur Jean Cheney, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Monsieur André Chenail, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de M. Paul Viau, maire et Préfet.

Monsieur Rémi Raymond directeur général est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉET

M. Paul Viau, préfet, déclare la séance ouverte, il est 9h20.

2020-03-44

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2020, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AUTORISATION DE SIGNATURE – DOCUMENTS RELATIFS À LA TRANSITION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-45

3. AUTORISATION DE SIGNATURE – DOCUMENTS RELATIFS À LA TRANSITION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

CONSIDÉRANT QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celle de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean Cheney et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC autorise le préfet, ou en son absence la préfète suppléante, à signer, pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à la transition du Fonds de développement des territoires (FDT) au Fonds Régions et Ruralité (FRR) qui seront soumis par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020-03-46

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Drew Somerville et résolu :

QUE la séance soit levée à 9h25.

Paul Viau
Préfet

Rémi Raymond
Directeur général et
Secrétaire-trésorier